



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Version 6.9  
Date de révision 12.11.2025  
Date d'impression 02.06.2026

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Acide isovalérique

No REACH  
No.-CAS

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Stockage:**

P405 Garder sous clef.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Nom de la substance : 3-Methylbutanoic acid

No.-CE : 207-975-3

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Isovaleric acid	503-74-2 207-975-3	>= 90 - <= 100	

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.  
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/ se doucher.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.  
Consulter immédiatement un ophtalmologiste.  
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation).  
Appeler immédiatement un médecin.  
Eviter les tentatives de neutralisation.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire : Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Conseil pour les non-secouristes:  
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
Éviter le contact avec la substance.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.  
Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).  
Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant pour liquides, par exemple le Chemizorb® H<sup>+</sup> (Art.Nr. 101595). Evacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Bien fermé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 8A, Matières dangereuses corrosives, combustibles

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Tambour en polyéthylène

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains	
Matériel	: caoutchouc butyle
Délai de rupture	: 480 min
Épaisseur du gant	: 0,7 mm
Indice de protection	: Contact total
Fabricant	: Butoject® (KCL 898)
Matériel	: Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	: 240 min
Épaisseur du gant	: 0,4 mm
Indice de protection	: Contact par éclaboussures
Fabricant	: Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M)
Remarques	: Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: <a href="http://www.kcl.de">www.kcl.de</a> ).
Protection de la peau et du corps	: vêtements de protection
Protection respiratoire	: nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols. Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.
Type de Filtre recommandé:	: Filtre A
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.	
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	
Conseil	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide (20 °C, 1.013 hPa)
Couleur	: incolore
Odeur	: déplaisante
Point/ intervalle de fusion	: env. -31 °C Méthode: OCDE ligne directrice 102

Point/intervalle d'ébullition : 178,5 °C (1.013 hPa)  
Méthode: OCDE ligne directrice 103

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Limite d'explosivité, supérieure  
6,8 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Limite d'explosivité, inférieure  
1,5 % (v)

Point d'éclair : 80 °C(1.013 hPa)  
Méthode: ISO 2719, Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-inflammation : 420 °C (988 hPa)  
Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.  
BPL: oui

Température de décomposition : > 300 °C

pH : 3,1 (25 °C)  
Concentration: 10 g/l  
Méthode: DIN 19268

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 2,437 mPa.s (20 °C)  
Méthode: ASTM D 445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : 48 g/l (20 °C)  
pH: 2,4  
Méthode: OCDE ligne directrice 105  
BPL: oui  
complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 50 (25 °C)  
log Pow: 1,7 (25 °C)  
pH: 3  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui  
Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

Pression de vapeur	: env. 1 hPa (20 °C)
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,93 gcm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 109
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	: non
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Auto-inflammation	: 420 °C 988 hPa Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE. BPL: oui
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Tension superficielle	: 63,3 mN/m, 1 g/l, 20 °C, OCDE ligne directrice 115, BPL: oui
Poids moléculaire	: 102,13 g/mol

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Possibilité de réactions violentes avec :

- déchets basiques
- Amines

Nitriles  
Oxydants

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Fort réchauffement

#### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 2.500 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 401)

Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Inhalation: Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles: , lésion des voies respiratoires

Dermale: Donnée non disponible

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin

Résultat: Corrosif - 3 min - 1 h

(OCDE ligne directrice 404)

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Type de cellule: Erythrocytes

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Alcool iso-amylique

##### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

##### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## **11.2 Information supplémentaire**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Toxicité à dose répétée - Rat - mâle - Oral(e) - 90 Jrs - Dose sans effet toxique observé - 5.000 mg/kg

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sodium isovalerate-1-13C

RTECS: NY1400000

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau., L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:, spasme, inflammation et oedème des bronches, spasme, inflammation et oedème du larynx, congestion pulmonaire, œdème pulmonaire, Les symptômes et les indices de l'empoisonnement sont :, sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée, Vomissements  
A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **Isovaleric acid:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)):  
77 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Cette valeur est indiquée par analogie  
aux substance suivantes :

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance  
suivantes : Valeric acid

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 51,25 mg/l  
 Point final: Immobilisation  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
 Remarques: Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes :  
 Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : 2-Methylpropionic acid
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata): 29,3 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 BPL: oui  
 Remarques: Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes :  
 Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Valeric acid
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata): 6,38 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Contrôle analytique: oui  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 BPL: oui  
 Remarques: Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes :  
 Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Valeric acid
- Toxicité pour les microorganismes : CEO (boue activée): > 1.000 mg/l  
 Type de Test: fermentation tube test  
 Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

#### **Isovaleric acid:**

- Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Inoculum: boue activée  
 Concentration: 100 mg/l  
 Résultat: Facilement biodégradable.  
 Biodégradation: 58 - 66 %  
 Durée d'exposition: 10 jr  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

##### **Isovaleric acid:**

Coefficient de partage: n- octanol/eau : Pow: 50 (25 °C)  
log Pow: 1,7 (25 °C)  
pH: 3  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui  
Remarques: Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Composants:**

##### **Isovaleric acid:**

Information écologique supplémentaire : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR** : UN 3265

**IMDG** : UN 3265

**IATA** : UN 3265

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.  
(Isovaleric acid)

**IMDG** : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.  
(3-methylbutyric acid)

**IATA** : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.  
(3-methylbutyric acid)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 8	
<b>IMDG</b>	: 8	
<b>IATA</b>	: 8	

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C3  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

**IATA\_P (Passager)**  
Instructions de : 851

conditionnement (avion  
de ligne)  
Instruction d' emballage : Y840  
(LQ)  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Class 8 - Corrosive substances

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

##### ADR

Dangereux pour : non  
l'environnement

##### IMDG

Polluant marin : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

Installations classées : 1436  
pour la protection de  
l'environnement (Code de  
l'environnement R511-9)

### **Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de

Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Autres informations : Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.